

Monsieur Patrice Ribeiro  
Secrétaire général de  
Synergie Officiers  
2 bis, quai de la Mégisserie  
75001 Paris

Paris, le **06 AVR. 2017**

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai bien reçu votre courrier et vous en remercie.

Vous avez souhaité connaître, dans le cadre de l'élection à la présidentielle, mes engagements sur plusieurs thématiques relatifs à la sécurité.

Comme vous le savez, le gouvernement de François Fillon sous l'autorité de Nicolas Sarkozy a sacrifié la sécurité avec notamment une dégradation des moyens et des conditions de travail des forces de l'ordre ainsi qu'avec la suppression de plus de 13338 postes de policiers et de gendarmes. Comme nous nous y étions engagés, les créations d'emplois supplémentaires ont été reprises : plus de 9 000 emplois ont été créés en 4 ans. Et, réformer l'institution régaliennne qu'est le ministère de l'Intérieur ne peut se faire en peu de temps, c'est un travail de longue haleine.

Aussi, je continuerai les recrutements et renforcerai les moyens de la police et de la gendarmerie par le remplacement de tous les départs à la retraite et la création de 5 000 postes sur l'ensemble du quinquennat.

Pour ce faire, à l'automne 2017, sera présenté un projet de loi d'orientation et de programmation pour la sécurité et la défense qui fixera des orientations claires pour l'ensemble du quinquennat. Il prévoira notamment qu'au terme du mandat, 3% du PIB seront consacrés aux dépenses de défense et de sécurité intérieure et donc aux équipement et matériels, aux commissariats et à la protection des Français.

Recentrer les forces de l'ordre sur le cœur de leur métier est aussi une de mes priorités et un objectif.

.../...

Il me semble indispensable de redéfinir constamment la place de la police et de la gendarmerie dans un contexte de mouvements démographiques incessants. Nous devons, en effet, nous demander comment la police et la gendarmerie doivent s'inscrire dans les territoires, comment elles peuvent recentrer leur action sur le cœur de métier, quelles relations opérationnelles elles doivent bâtir avec les polices municipales ou intercommunales et les agents de sécurité privés.

La police et la gendarmerie sont des institutions républicaines, elles sont complémentaires et doivent donc travailler ensemble sur notre territoire. Il est capital, et c'est l'efficacité de la politique de sécurité qui l'exige, qu'elles soient placées sous la même autorité au plan opérationnel afin de mieux coordonner leur action. De même, il est important qu'elles mutualisent autant que possible certains moyens. Enfin, les principes auxquels policiers et gendarmes doivent soumettre leur action sont les mêmes ; c'est pourquoi le Code de déontologie des forces de l'ordre remplace aujourd'hui celui de la police nationale datant de 1986 et instaure un texte déontologique de référence pour les gendarmes. La gendarmerie nationale doit être préservée car elle a un rôle essentiel sur une grande partie de notre territoire, elle a su évoluer et s'adapter aux évolutions de la délinquance et maîtrise les techniques les plus pointues qui lui permettent de lutter efficacement contre toutes les formes de délinquance.

Le fait qu'il existe une direction pour le renseignement de la gendarmerie, une pour la police, une pour la Préfecture de police de Paris participe d'une atomisation des services, aussi, je pense qu'une direction unique permettrait d'améliorer la coordination et la coopération entre les différents services. Ainsi, je veux renforcer les moyens du renseignement territorial qui, sur le terrain, est à même d'identifier les signaux faibles pouvant échapper aux technologies. Le traitement des données collectées doit porter une attention systématique aux questions de protection de la vie privée.

Pour améliorer le maillage territorial, les effectifs devront être redéployés là où des inégalités et des besoins criants existent. Je veux également instaurer une prime spécifique pour les forces de l'ordre présentes en zones très difficiles en s'inspirant de l'Education nationale avec les Réseaux d'éducation prioritaire. Il faut aussi que nous réfléchissions à qui ont affecté en sortie de formation initiale dans ces zones de sécurité prioritaire. Il me semble également qu'il faille repenser les mécanismes de déroulement de carrière des policiers.

Pour renouer la confiance avec la population, je veux rétablir une véritable police de proximité. La police doit remplir une fonction sociale de premier plan. Elle doit connaître réellement la population qu'elle protège pour rétablir la confiance mutuelle et de mettre fin au cercle vicieux : distance, méfiance, discriminations et violence. Les patrouilles pédestres, portées avec un objectif de prise de contact des habitants au quotidien, seront privilégiées. Des contrats locaux de sécurité devront être conclus. Ils devront associer de multiples acteurs, notamment : la police et la gendarmerie ; la justice pour garantir le jugement rapide de certains délits posant le plus de problèmes ; les communes pour associer les éventuelles polices municipales, les employés de la voirie, du nettoyage...; les conseils départementaux pour associer les éventuels éducateurs spécialisés, les services sociaux...; les bailleurs sociaux et des syndicats de  
.../...

copropriété pour remettre en place des gardiens d'immeubles, gérer les troubles de voisinage...; les associations de commerçants pour sécuriser les transports d'argent en fin de journée, pour sécuriser les caisses dans les commerces; les cafetiers pour juguler l'ivresse publique...; les transporteurs publics pour coordonner l'intervention de leurs équipes de sécurité avec la police, etc...

Ainsi, la police jouera le rôle de premier plan parmi de multiples acteurs de la paix publique.

Par ailleurs, je veux donner aux forces de l'ordre les moyens de lutter contre les nouvelles formes de délinquance en veillant à ce qu'ils les connaissent de manière approfondie. Pour ce faire, je fonderai un Institut de recherche sur la sécurité à partir de l'INHESJ pour que les services de sécurité coopèrent plus étroitement avec le monde de la recherche. Les préfets pourront également améliorer leur suivi de ces formes de délinquance au niveau local grâce au retour des conseils départementaux de sécurité et de prévention de la délinquance.

Concernant le renseignement, je le renforcerai, notamment grâce à un coordonnateur national directement rattaché au Premier ministre. Doté de pouvoirs budgétaires, il aura surtout un pouvoir de direction sur l'ensemble des services compétents en matière de renseignement pour plus de cohérence : aucun manquement dans le dialogue entre services de l'Etat ne peut être toléré tant les conséquences d'un faux pas peuvent être dramatiques. Le coordonnateur devra rendre des comptes devant la représentation nationale.

Je souhaite aussi proposer la création d'une agence du renseignement européenne qui constituera un moyen de lutter plus efficacement contre la circulation des individus désirant se livrer à des attentats ou à des violences. Cette agence s'appuierait sur une meilleure coopération entre nos services. Je souhaite en outre que le dispositif Sentinelle, qui mobilise près de 10 000 soldats, soit progressivement remplacé par une montée en puissance de la réserve opérationnelle des forces armées et celle de la gendarmerie. L'objectif est encore une fois de recentrer les militaires sur leur cœur de métier.

Pour ce qui concerne les relations police justice, le Procureur de la République devra, tout d'abord, présenter annuellement sa politique pénale à l'ensemble des gendarmes et des policiers travaillant dans le ressort de son TGI. Cette présentation pourra être faite en plusieurs fois, mais devront y être invités tous les personnels. Ensuite des contacts réguliers entre les commissaires centraux, les colonels de gendarmerie et les chefs de cour devront être mis en œuvre pour déterminer les affaires à juger en priorité pour juguler certains types de délinquance. Enfin la police et la gendarmerie devront être associés au suivi des condamnés en milieu ouvert et des sortants de prison, au sein des États-majors de Sécurité comme au sein des Comex, commission d'exécution.

.../...

Pour ce qui est de la procédure pénale, tout d'abord un gigantesque effort devra être mené pour connecter entre eux les systèmes informatiques de la police, de la gendarmerie, de la justice et de la pénitentiaire. La confidentialité des informations devra être garantie par la traçabilité de toutes les utilisations. Ensuite un travail de simplification de la procédure devra être lancé. Il devra associer tous les acteurs afin d'éviter que chaque corps élabore sa propre réforme. Devront donc travailler ensemble: police, gendarmerie, magistrats, greffiers, pénitentiaires dont les personnels des SPIP, avocats, huissiers. Les associations de victimes devront évidemment être entendues, puis les associations qui viennent en aide aux condamnés. L'hypothèse de l'enregistrement des auditions donnant ensuite simplement lieu à un PV de synthèse devra alors être étudiée.

Sur ce sujet, il faut souligner deux avancées. Tout d'abord la police peut désormais utiliser un PV unique pour décrire le suivi de plusieurs formalités sur le modèle plus simple du PV de gendarmerie. Ensuite, en application de la récente loi de février 2017, les policiers et les gendarmes auront la possibilité de s'identifier par un numéro matricule en lieu et place de leur nom.

Il faudra dé-judiciariser certaines infractions pour alléger la tâche des acteurs de la chaîne pénale. Ainsi la première conduite sous l'empire de l'alcool (sans accident évidemment) pourrait être contraventionnalisée, en portant à un an la suspension de permis pouvant être prononcée par le Préfet. L'utilisation dans ce cas du PV électronique permettrait d'éviter la rédaction et le jugement de 80 000 dossiers. Il restera à trouver un consensus avec les associations de victimes. L'usage simple de stupéfiants pourrait être contraventionnalisé. La diffamation et l'injure (hors racisme, homophobie...) pourraient être dépénalisées et ne relever que de la juridiction civile.

Sur la question de la sécession de certains quartiers, il faut indiquer que la loi sur la sécurité de février dernier a aligné les peines pour les outrages aux détenteurs de l'autorité sur les outrages à magistrat.

Bien évidemment cela n'a de sens que si ensuite, justice est rendue. La réforme de la procédure pénale évoquée ci-dessus devrait permettre une accélération du traitement des dossiers. Ensuite, le ministre de la justice a lancé un plan de construction de 10 000 à 16 000 places de prison. Mais il faut se souvenir qu'il faut près de 10 ans pour construire une prison. Il est important de souligner que ce plan inclut 28 quartiers de préparation à la sortie.

C'est en effet important car une récente étude du ministère de la justice (infostat justice N° 151, mars 2017) montre que sur les 3,1 millions de condamnés de 2005 à 2014, 88 000 l'ont été 10 fois et plus. Cela appelle donc de mettre fin aux sorties sèches de prison et de mettre en place un système de de contrôle à la sortie. C'était le sens de la libération sous contrainte de la loi Taubira qui a été vue à tort comme une loi laxiste. La police doit être associée à ce contrôle et son savoir utilisé.

.../...

Vous évoquez ensuite le déroulement de carrière. Il est exact que chaque général de gendarmerie a commencé comme lieutenant. En revanche, il est difficile pour un gendarme de dépasser le stade de sous-officier et de finir général. Il est donc prématuré de s'engager sur une réforme sur un corps unique, ce qui peut être une bonne idée. Mais je m'engage à un travail sur les passerelles qu'il faut créer. Chacun sait que les policiers qui ont commencé comme gardien et obtenu le grade de commissaire sont des grands policiers. Il faut savoir privilégier le savoir-faire sur le diplôme.

Concernant le port d'arme et la légitime défense des forces de sécurité, un projet de loi relatif à la sécurité publique a été adopté le 16 février dernier. Ce texte correspond aux engagements pris, le 26 octobre 2016, lors des manifestations des policiers, et après consultations des principaux syndicats de police, le 29 novembre 2016.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Benoît HAMON

pour Benoît Hamon,  
la Permanence présidentielle



Fatima YADANI



Alexis BACHELAY